



• Sécheresse - Restriction des usages de l'eau

La préfète des Vosges a déclenché, jusqu'au 30 août 2023, le niveau « alerte » sécheresse qui s'accompagne d'une série de restrictions de l'usage de l'eau pour les particuliers et entreprises.

Il est notamment interdit :

- d'arroser jardins, massifs fleuris, pelouses, espaces verts, terrains de sport entre 11h et 18h
- de remplir les piscines et bains à remous
- de laver les véhicules en dehors des stations professionnelles

Vous pouvez consulter l'intégralité de l'arrêté n°230/2023 sur le site de la Préfecture https://www.vosges.gouv.fr/contenu/telechargement/26663/211262/file/AP%20230_2023_Moselle_Meurthe.pdf

Des contrôles portant sur la bonne application de ces règles pourront avoir lieu et tout contrevenant aux dispositions de cet arrêté s'expose à la peine d'amende maximum de 1 500€.

• Feux de forêt - Appel à la vigilance

Le département des Vosges est placé en vigilance modérée (jaune) feux de forêts par Météo France. La Préfecture des Vosges rappelle les mesures de prévention suivantes :



Organiser les barbecues **loin de la végétation**, qui peut s'enflammer.



Jeter ses mégots **dans un cendrier** (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture.)



Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et **prévoir un extincteur** à portée de main.

• Travaux de réfection de voirie

La société COLAS France va effectuer des travaux de réfection de la chaussée (route de l'Envers, chemin du Vieux Lieu, chemin de la Tongnieulle et chemin de l'Avison) vendredi 30 juin (préparation du chantier) et mardi 4 juillet (pose de l'enrobé).

Une restriction à la circulation s'appliquera jusqu'à la fin des travaux. Merci pour votre compréhension.

• Cérémonie du 14 juillet

La traditionnelle cérémonie du 14 juillet, organisée conjointement avec le Centre de Secours et d'Incendie de Le Syndicat, aura lieu cette année sur le parking de l'église du Haut du Tôt à 10h30. A cette occasion, des médailles seront remises ainsi que des galons. Votre présence témoignera de notre soutien à nos sapeurs-pompiers.

• Fermeture des permanences en mairie le samedi durant la période estivale

Durant les mois de juillet et août, il n'y aura pas de permanence en mairie le samedi matin. Reprise le samedi 09 septembre.

• Demandes d'urbanisme

Voici les derniers actes d'urbanisme accordés ou refusés par Mme la Préfète des Vosges (les arrêtés sont consultables sur le panneau d'affichage devant la mairie) :

- Déclaration préalable de travaux (réalisation d'un abri de jardin en bois) *accordée* : MATHIOT Emilien
- Permis de construire (construction d'un abri de stockage de palettes de bois avec installation de panneaux photovoltaïques en toiture) *accordé* : SAS Nouvelle Société Gerbois